



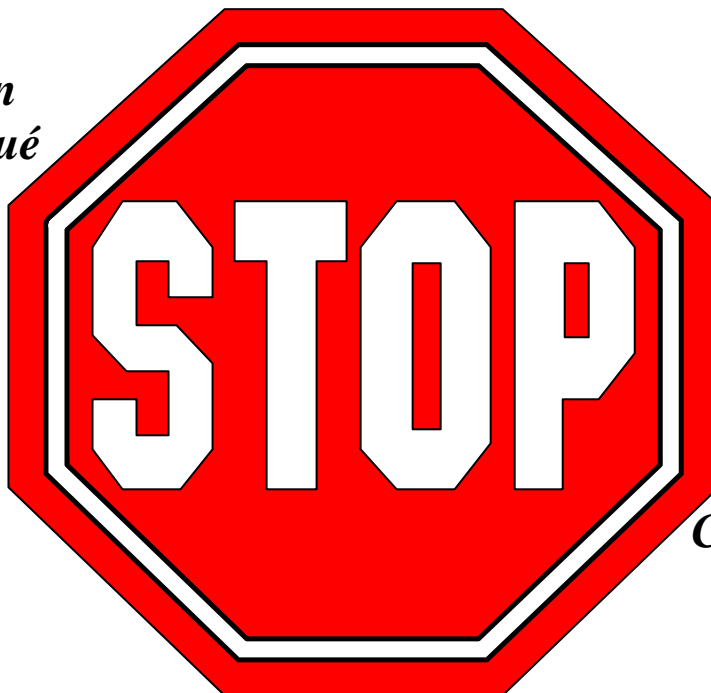
# PARTOUT, UN MEME DROIT A L'EDUCATION HALTE A TOUTES LES FORMES DE DEREGLEMENTATION !

*Accès à la hors-classe  
arbitraire*

*Socle commun  
étriqué*

*Dynamitage  
des ZEP*

*Apprentissage  
à 14 ans*



*Conseil Pédagogique :  
mise sous tutelle*

## *Groupes de Compétence : casse du groupe classe*

D'abord encouragés en lycée en Langues Vivantes, une fois de plus fer de lance de la déréglementation, les groupes de compétences sont maintenant envisagés au collège et dans les autres disciplines !

Les groupes de compétence – la solution pour obtenir de bons résultats ? ou le moyen d'économie de moyens ?

Leur mise en place

- aura pour conséquence de briser le groupe-classe et la dynamique qui peut s'y installer. Plus de distinction entre les niveaux, les séries, les LV1 et LV2.
- nie totalement l'importance de la maturité des élèves face aux apprentissages
- repose sur une fausse conception de l'apprentissage : comme si toutes ses composantes pouvaient se travailler individuellement, sans interaction. !
- induit que les programmes nationaux ne seront plus la référence pour tous les groupes et met en place un pilotage local.

**La circulaire de rentrée 2006 se fait pressante pour qu'un « nombre plus important » d'établissements adoptent les nouveaux modes d'organisation par groupes de compétences, mais leur adoption n'est pas une obligation et les CA doivent être saisis de la question.**

- remet par là-même fondamentalement en cause l'idée de contrôle terminal commun à tous et ouvre la voie au contrôle continu interne à l'établissement comme seul mode d'évaluation.

- ne peut avoir pour conséquence que l'instauration de groupes de niveau, qui, en l'absence de moyens, seront très vite figés.

- mène donc tout droit à un enseignement à plusieurs vitesses : aux élèves faibles le socle commun et un plancher ; aux plus forts des compétences plus ambitieuses et des savoirs permettant la poursuite des études en lycée.

Pour apparaître séduisante, cette idée supposerait deux choses : l'attribution et la mise en œuvre de réels moyens de remédiation pour aider les élèves en difficulté dans telle ou telle compétence, et la prise en compte de la nécessaire concertation entre les enseignants chargés d'enseigner les différentes compétences.

**REUNION LE MERCREDI 31 MAI de 14h à 17h30**

SNES VERSAILLES

3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil Cedex – (RER B Arcueil Cachan)

Inscription par courrier ou par mail ([s3ver@sn.es.edu](mailto:s3ver@sn.es.edu))

Retrouvez toutes les versions de ce tract sur notre [site www.versailles.sn.es.edu](http://www.versailles.sn.es.edu)